

## Les profs de religion et de morale introduisent un recours

**ENSEIGNEMENT** ♦ Les professeurs de morale et de religion de l'enseignement officiel vont demander à la cour constitutionnelle d'annuler le décret qui organise le cours de philosophie et de citoyenneté (CPC) dans le fondamental, ont-ils annoncé mercredi via les deux collectifs qui les rassemblent. En empêchant les professeurs de donner cours à la fois de morale ou religion et de CPC dans un même établissement scolaire, ce décret crée une discrimination « *absurde* », a justifié M<sup>e</sup> Bourtembourg, l'avocat chargé d'introduire le recours. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, les élèves de l'enseignement primaire officiel bénéficient d'un cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté à raison d'une heure par semaine.